

Tableau de synthèse des servitudes de la commune de GOUZON

93

AC1 Monuments historiques

Servitudes de protection des monuments historiques.

Textes de référence

Loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques. Décret du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913. Décret du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966. Loi N°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité aux enseignes et préenseignes. Code de l'urbanisme articles L 410-1, L.421-1, L.421-6, L.422-2, L.422.4, L430-1, L.430-8, L.441-1, L.441-2.

Service Gestionnaire M. le Chef du service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse
Architecte des Bâtiments de France
14 avenue Louis Laroche - 23000 GUERET - Tél : 05 55 52 11 52

Objet

- ☐ Monument inscrit à l'inventaire : façades et toitures de la nef et du clocher de l'église des Forges.
- ☐ Monument inscrit à l'inventaire : église de Gouzon.
- ☐ Pièce décorée de papiers peints panoramiques datant des années 1820 dans l'ancienne maison du notaire Bussière .
- ☐ Monument classé : chœur et peinture murales de l'église des Forges.

Acte de création

- ☐ Arrêté du 23 juillet 1973.
- ☐ Arrêté du 1 mai 1933.
- ☐ arrêté préfectoral en date du 4 mars 2003
- ☐ Arrêté du 21 mai 1969.

AS1 Conservation des eaux

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Textes de référence

Article L.20 du code de la Santé publique modifié par l'article 7 de la loi N°64-1245 du 16 décembre 1964. Décret N°61-859 du 1 août 1961 modifié par le décret du 15 décembre 1967. Loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Service Gestionnaire M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine
Délégation de la Creuse
rue Alexandre Guillon - BP309 - 23006 GUERET cedex - Tél : 05 55 51 81 00

Objet

- ☐ Forage d'eau potable du Bois de Rateau (parcelle B 88) à La Celle sous Gouzon
- ☐ Forage d'eau potable de Réville (parcelle C 203) à Gouzon.
- ☐ Captage eau potable le puits de Mérianne (parcelle G 220).

Acte de création

- ☐ Arrêté préfectoral du 21 avril 1972.
- ☐ Arrêté préfectoral du 21 avril 1972.
- ☐ Arrêté préfectoral du 16 juin 1979.

EL11 Routes express et déviations d'agglomérations.

Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.

Textes de référence

Code de la voirie routière : art L 151-1 à L 151-5 et R 151-1 à R 151-7, L 152-1 à L 152-2 et R 152-1 à R 152-2.

Service Gestionnaire M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse
Cité administrative - BP147 - 23003 GUERET cedex - Tél : 05 55 51 59 00

Objet

- ☐ R.N. n°145

Acte de création

- ☐ Arrêté préfectoral du 1er septembre 1975.

EL7 Alignement

Servitude d'alignement.

Textes de référence

Code de la voirie routière : articles L.112-1 à L112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1. Code de l'urbanisme : article R.123-32-1

Service Gestionnaire

Me. la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
 Direction des Routes
 4 place Louis Lacrocq - BP250 - 23011 GUERET cedex - Tél : 05 44 30 23 23

Objet

- ☐ R.D n°915 dans la traverse du bourg de Gouzon.
- ☐ R.D n°997 dans la traverse du bourg de Gouzon.
- ☐ R.D n°7 dans la traverse du bourg des Forges.
- ☐ R.D n°7 dans la traverse du bourg de Gouzognat

Acte de création

- ☐ Ordonnance royale du 7 février 1844 et Décret du Président de la République du 10 décembre 1884.
- ☐ Ordonnance royale du 7 février 1844.
- ☐ Arrêté préfectoral du 11 janvier 1979.
- ☐ Décret du 30 janvier 1891.

I4 Electricité

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Textes de référence

Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art 298) et du 4 juillet 1935. Décrets des 27 décembre 1925, 17 juin 1938, 12 novembre 1938 et 6 octobre 1967. Loi du 8 avril 1946 (art 35) portant nationalisation. Ordonnance N° 58997 du 23 octobre 1958 (art 60). Décret N°67-886 du 6 octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes. Décret N° 70492 du 11 juin 1970 concernant la procédure de DUP des travaux d'électricité.

Service Gestionnaire

M. le Directeur de Réseau de Transport d'Electricité
 GMR MCO
 5 rue Lavoisier - 15000 AURILLAC - Tél : 04 71 63 99 00

Objet

- ☐ Ligne haute tension 63 KV Gouzon-Aubusson
- ☐ Poste de transformation 63KV/MT de Gouzon
- ☐ Ligne haute tension 400 KV Le Breuil-Marmagne
- ☐ Ligne haute tension : 63 KV Boussac-Gouzon

Acte de création

- ☐
- ☐
- ☐
- ☐

M. le Directeur de ENEDIS
 4 avenue de Laure - 23000 GUERET

Objet

- ☐ Réseau de distribution moyenne et basse tension.

Acte de création

- ☐

T1 Voies ferrées

Servitudes relatives aux chemins de fer. Servitudes de voirie (alignement, occupation temporaire de terrains, distances pour les plantations et l'élagage des arbres plantés, mode d'exploitation des mines et carrières). Servitudes pour les constructions...

Textes de référence

Lois du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer. Loi du 30 octobre 1935 modifiée par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau. Loi du 29 décembre 1892. Code minier : articles 84 et 107. Code forestier : articles L.322-3 et L322-4. Décret du 22 mars 1942 modifié sur la police, la sureté et l'exploitation des voies ferrées. Décret N°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement des industries extractives

Service Gestionnaire

M. le Directeur de la Région S.N.C.F. Agence Immobilière Régionale
 25, rue du Chinchauvaud
 87065 LIMOGES CEDEX

Objet

- ☐ Ligne Saint Sulpice Laurière - Montluçon (fiche jointe).

Acte de création

- ☐

T7 Relations aériennes

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Textes de référence

Code de l'aviation civile, 2ème et 3ème parties, livre II, titre IV, chapitre IV, et notamment les articles R.244-1 et D244-1 à D.244-4 inclus.

Création par arrêté ministériel du 25 juillet 1990

Service Gestionnaire M. le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) - Pôle de Bordeaux
Aéroport Bloc Technique
BP60284 - 33697 MERIGNAC cedex
